SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP Rentrayeur (options : A Tapis / B Tapisseries)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Rentrayeur, veuillez visiter : caprentrayeur.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

RENTRAYEUR, OPTIONS A TAPIS ET B TAPISSERIES

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 1,5 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, la construction européenne après 1945 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, les mobilités et l'aménagement du territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN, FRANCE

Le sujet comporte trois parties indépendantes : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Le candidat répond sur sa copie en rédigeant des phrases compréhensibles et en justifiant ses réponses à l'aide des documents et de ses connaissances. La partie 1 porte sur l'histoire, la partie 2 sur la géographie et la partie 3 sur l'enseignement moral et civique. Le barème total est de 20 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, la construction européenne après 1945 (9 points)

Analyser une source historique et en apprécier la portée

À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions en rédigeant des phrases complètes.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 : indiquez sa nature, son auteur, sa date et le contexte historique dans lequel il est publié.

1.2 (2 points) Relevez deux objectifs que Robert Schuman attribue à la mise en commun de la production du charbon et de l'acier. Expliquez en quoi cette proposition peut contribuer à la paix en Europe.

1.3 (2 points) Expliquez ce que signifie l'expression « réalisations concrètes » dans le document. Appuyez votre réponse sur un élément précis du texte.

1.4 (3 points) Montrez l'intérêt historique du document pour comprendre les débuts de la construction européenne. Présentez aussi une limite de cette source en tenant compte de son auteur et de sa nature.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, les mobilités et l'aménagement du territoire (7 points)

Lire des données géographiques et proposer une réponse d'aménagement

Le document DT 2 présente les résultats d'une enquête locale sur les déplacements domicile-travail dans la ville fictive de Val-des-Rives. Utilisez les données du tableau pour répondre aux questions. Les effectifs portent sur 1 000 personnes interrogées.

2.1 (2 points) À partir du document DT 2, calculez le pourcentage des personnes interrogées qui se déplacent principalement en voiture. Écrivez le calcul effectué et donnez le résultat avec le signe %.

2.2 (2 points) Relevez deux constats différents que permet de faire le tableau sur les modes de déplacement dans la ville de Val-des-Rives.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.3 (3 points) Proposez un aménagement qui pourrait faciliter les déplacements tout en limitant la place de la voiture. Expliquez à quel constat du document votre proposition répond et donnez un avantage possible pour les habitants.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Analyser une situation civique et justifier un point de vue

Dans un groupe de discussion en ligne lié à une association locale, une personne publie un message critiquant une décision municipale. D'autres participants lui répondent par des propos insultants visant son origine. Un membre du groupe souhaite signaler ces propos et rappeler les règles de discussion. Le document ci-dessous constitue le support de l'étude.

Document d'appui : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 4. L'article 11 de cette déclaration énonce également que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme.

3.1 (1 point) Identifiez deux principes ou droits en jeu dans cette situation civique.

3.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas les insultes visant l'origine d'une personne. Appuyez votre réponse sur le document d'appui.

3.3 (1,5 point) Proposez deux actions adaptées que pourrait entreprendre le membre du groupe pour contribuer à un échange respectueux et protéger la personne visée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DE ROBERT SCHUMAN SUR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE, 9 MAI 1950

Extrait : « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. » [...] « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » [...] « Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune. »

Source : Robert Schuman, déclaration prononcée le 9 mai 1950 à Paris, texte de la déclaration publiée par le ministère français des Affaires étrangères. L'extrait est abrégé ; les passages omis sont signalés par des points de suspension.

DT 2 : DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL À VAL-DES-RIVES

Val-des-Rives est une ville fictive. Les données ci-dessous sont construites pour le sujet à partir d'une enquête municipale fictive réalisée auprès de 1 000 personnes. Chaque personne indique le mode de déplacement qu'elle utilise le plus souvent pour aller au travail.

Mode principal de déplacement des personnes interrogées

Mode de déplacement	Nombre de personnes
Voiture	520
Transports en commun	240
Marche ou vélo	180
Autre mode	60
Total	1 000

Enquête fictive, 1 000 personnes interrogées

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Vous pouvez compléter ce tableau pour organiser votre proposition d'aménagement. La réponse rédigée à la question 2.3 doit également figurer sur votre copie.

Relier un constat statistique à une proposition d'aménagement

Constat tiré du document DT 2	Aménagement proposé	Avantage possible pour les habitants
.....	.....	.....

Complétez les cases indiquées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Rentrayeur, classés par épreuve et par année :
caprentrayeur.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Rentrayeur reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
caprentrayeur.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.